

ARRETE N° 2026-106
Interdiction de stationner avenue de la Gare

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 16 juillet 2026, par laquelle Madame Audrey GILHODES, domiciliée 7 lotissement les Bastides du Ponant – 34480 PUISSALICON, sollicite une autorisation de faire interdire le stationnement avenue de la Gare, le long de la parcelle B 1826, afin de permettre l'élagage d'une haie,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre l'élagage d'une haie, le stationnement de tous les véhicules sera interdit avenue de la Gare le long de la parcelle B 1826, le lundi 20 juillet 2026 toute la journée.

Article 2

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8ème partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble sera à la charge du permissionnaire, afin d'assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Tout véhicule en stationnement gênant, contrevenant au présent arrêté sera mis en fourrière aux frais et risque du propriétaire, conformément à l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Fourrière AACCR CARLES, sise Montée des Noyers, route de Narbonne – 34500 BÉZIERS.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 16/07/2026

Publication sur le site internet de la commune le 16/07/2026

Puissalicon le 16/07/2026

Michel FARENC
Maire

